

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-cinq juin à neuf heures, le Comité syndical du Syndicat mixte départemental d'études et de traitement des déchets ménagers et assimilés de la Vendée, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la Présidence de Monsieur Damien GRASSET.

Présents : Patrice AUBERNON, Yoann GRALL, François PETIT, Nicole BOULINEAU, Evelyne CHAUVEL, Lydie VRIGNAUD, Guy AIRIAU, Guy PLISSONNEAU, Anne AUBIN-SICARD, Sabine ROIRAND, Gisèle SEWERYN, Patrice PAGEAUD, Mauricette MAUREL, Noël VERDON, Loïc PERON, Philippe RUCHAUD, Sonia GINDREAU, Lionel GAZEAU, Christian GUENION, Yannick SOULARD, Alain SCHMUTZ, Pierre CAREIL, Thierry COUILLAUD Stéphane BOUILLAUD, Stéphane GUILLON, Lionel PAGEAUD, Jean-Jacques DURAND, Xavier BILLAUD, Damien GRASSET, Claude DURAND

Excusés représentés : Thomas GISBERT de CALLAC représenté par Jacques RIGALLEAU, Frédéric FOUQUET représenté par Noël PERCHOT, Thierry GANACHAUD représenté par Pascal THIBAUD, Jean-Louis LAUNAY représenté par Gérard GALLARD

Excusés ayant donné pouvoir : Jean-Michel ROUILLE ayant donné pouvoir à Damien GRASSET, Thierry RICARDEAU ayant donné pouvoir à Yoann GRALL, Manuel GUIBERT ayant donné pouvoir à Anne AUBIN-SICARD, Cécile DREURE ayant donné pouvoir à Gisèle SEWERYN, Joël MONVOISIN, ayant donné pouvoir à Sonia GINDREAU, Adeline AUBERGER ayant donné pouvoir à Lionel GAZEAU

Excusés : Jessica TESSIER, Miguel CHARRIER, Joëlle CHAIGNEAU-GAUCH, Xavier BERNARD, David BELY, Alexandra GABORIAU, Pascal MORINEAU, Jean-François PEROCHÉAU, Isabelle CADOU, Alain ROCHEREAU, Jean-Pierre CHAPALAIN, Loïc CHUSSEAU, Jacques GAUTIER, Bernard LANDAIS, Pascal PAQUEREAU, Arnaud PRAILE, Jean-François FRUCHET, Jérôme CARVALHO, Anne BOISTEAU-PAYREN, Véronique BESSE, Anthony BONNET, Jean-Marie GRIMAUD

Date de convocation : 13 juin 2024

Membres en exercice : 62

Présents : 34

Votants : 40

Actualisation des Autorisations de Programme et des Crédits de Paiement (AP/CP)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment son article L 2311-3,

Vu l'instruction M57,

Vu le Règlement Budgétaire et Financier actualisé par délibération n° D097-COS270623 du 27 juillet 2023,

Vu le Plan régional de traitement des déchets ménagers et assimilés de la Vendée

Vu la délibération n° D051-COS260324 du 26 mars 2024,

Considérant que les autorisations de programmes constituent la répartition prévisionnelle sur plusieurs exercices de crédits de paiement liés à des opérations de travaux. Ces autorisations permettent de mieux cerner les besoins de financement sur chaque exercice, et évite d'immobiliser inutilement, en restes à réaliser, des crédits sur les exercices concernés

Considérant que l'instruction M57 pour 2024 stipule que « *Pour les collectivités qui votent par nature, une opération suivie au moyen d'un chapitre unique opération est soit gérée hors AP soit gérée dans le cadre d'AP, mais ne peut être gérée partiellement avec des AP.* »

Considérant la typologie des autorisations de programme (AP) définie dans le règlement budgétaire et financier de la collectivité, à savoir Les AP "projets structurants" et Les AP "d'intervention"

Considérant les Autorisations de Programme ouvertes à ce jour :

- 01 - Construction de l'usine de traitement mécano biologique sur la commune de Saint-Christophe-du-Ligneron ;
- 10 - Aménagement des alvéoles 10 à 12 et des alvéoles 8 à 11 de l'ISDND à Tallud-Sainte-Gemme
- 15 - Construction d'un module de Combustibles de Substitution Résiduels (CSR)
- 16 - Aménagement des alvéoles 9 à 10 et réhabilitation des alvéoles 5 à 8 de l'ISDND à St-Christophe-du-Ligneron
- 17 - Aménagement des alvéoles 10 à 12 et réhabilitation des alvéoles 9 à 10 de l'ISDND à Sainte-Flaive-des-Loups
- 18 - Aménagement et la réhabilitation des alvéoles 9 et 10 de l'ISDND des Pineaux
- 19 - Extension du centre de tri des emballages ménagers dénommé « VENDÉE TRI » sur la commune de la Ferrière

D092-COS250624

- 20 - Programme 2022-2027 de subvention au titre des acquisitions de composteurs et de pavillons de compostage
- 21 - Programme de subvention pour soutenir la création de recycleries
- 22 - Aménagement de l'alvéole 13 et la réhabilitation des alvéoles 12 à 13 sur l'ISDND sur Tallud Ste Gemme
- 24 - Réalisation d'une plateforme des biodéchets sur la commune de Givrand
- 25 - Travaux divers et acquisitions pour les plateformes de compostage de Vendée
- 26 - Réalisation de la voie d'accès au site de Trivalandes
- 27 - Travaux divers et acquisitions pour les UVEOR de Vendée
- 28 - Travaux divers et acquisitions pour les ISDND de Vendée
- 29 - Réalisation de zones de transfert des biodéchets sur les centres de transfert de Vendée
- 30 - Travaux divers et acquisitions pour les centres de transfert de Vendée
- 31 - Réalisation d'une unité de fabrication de CSR à partir des tout venant de déchèteries

Considérant la nécessité de mettre à jour les montants d'AP/CP au vu de l'exécution budgétaire sur l'exercice 2024 ainsi que des prévisions pour les exercices 2025 et suivants :

- Pour l'AP 22 (par cohérence avec la maîtrise d'œuvre) : modification de l'intitulé en « *Aménagement de l'alvéole 13 et la réhabilitation de l'alvéole 12 sur l'ISDND sur Tallud Ste Gemme* », réduction du montant de l'AP de 108 000 €, augmentation des crédits de paiement 2024 de 147 600 € et réduction des crédits suivants ;
- AP 17 : augmentation des crédits de paiement 2024 de 30 000 € et réduction des crédits suivants ;
- AP 20 : augmentation des crédits de paiement 2024 de 55 000 € et réduction des crédits suivants ;
- AP 28 : augmentation des crédits de paiement 2024 de 98 800 € et réduction des crédits suivants.

Dans ce contexte, Monsieur le Président propose d'actualiser les autorisations de programme et la répartition des crédits de paiement de la manière suivante :

N°	Objet du programme	Montant AP antérieur	Actualisation	Nouveau montant	CP < 2024	CP 2024	CP 2025 et plus
01	AMGT CB10-CB12 ET REHAB CB8-CB11 - ISD TALLUD	36 952 141,00 €	- €	36 952 141,00 €	36 812 141,00 €	- €	140 000,00 €
10	AMGT CB10-CB12 ET REHAB CB8-CB11 - ISD TALLUD	2 293 949,77 €	- €	2 293 949,77 €	1 909 943,58 €	384 006,19 €	- €
15	CONSTRUCTION CSR OM	20 022 000,00 €	- €	20 022 000,00 €	12 171 128,66 €	7 850 871,34 €	- €
16	AMGT CB10-CB12-CB14 ET REHAB CB5-CB8 - ISD ST CHRISTOPHE	3 512 240,00 €	- €	3 512 240,00 €	488 555,64 €	2 653 200,03 €	370 484,33 €
17	AMGT CB10-CB12 ET REHAB CB9-CB10 - ISD STE FLAIVE	2 222 330,00 €	- €	2 222 330,00 €	794 322,07 €	992 453,55 €	435 554,38 €
18	AMGT ET REHAB CB9-CB10 ISD PINEAUX	2 382 689,08 €	- €	2 382 689,08 €	1 266 925,98 €	333 150,64 €	782 612,46 €
19	EXTENSION VENDEE TRI	22 242 930,00 €	- €	22 242 930,00 €	110 835,87 €	266 400,00 €	21 865 694,13 €
20	SUBVENTIONS COMPOSTAGE ET PAVILLONS	480 000,00 €	- €	480 000,00 €	120 253,08 €	135 000,00 €	224 746,92 €
21	SUBVENTIONS RECYCLERIES	900 000,00 €	- €	900 000,00 €	- €	150 000,00 €	750 000,00 €
22	AMGT CB13 ET REHAB CB12 - ISD TALLUD	1 050 000,00 €	-108 000,00 €	942 000,00 €	- €	645 100,00 €	296 900,00 €
24	PLATFORME BIODECHETS GIVRAND	1 466 500,00 €	- €	1 466 500,00 €	- €	1 466 500,00 €	- €
25	TRAVAUX ET ACQUISITIONS DIVERS PLATEFORMES	44 000,00 €	- €	44 000,00 €	- €	14 000,00 €	30 000,00 €
26	VOIE ACCES TRIVALANDES	873 100,00 €	- €	873 100,00 €	- €	873 100,00 €	- €
27	TRAVAUX ET ACQUISITIONS DIVERS TMB	940 000,00 €	- €	940 000,00 €	- €	340 000,00 €	600 000,00 €
28	TRAVAUX ET ACQUISITIONS DIVERS ISD	364 250,00 €	- €	364 250,00 €	- €	263 050,00 €	101 200,00 €
29	TRANSFERT BIODECHETS	525 000,00 €	- €	525 000,00 €	- €	525 000,00 €	- €
30	TRAVAUX ET ACQUISITIONS DIVERS TRANSFERT	1 120 000,00 €	- €	1 120 000,00 €	- €	920 000,00 €	200 000,00 €
31	UNITE PREPARATION CSR TTV	200 000,00 €	- €	200 000,00 €	- €	200 000,00 €	- €
	Total	97 591 129,85 €	-108 000,00 €	97 483 129,85 €	53 674 105,88 €	18 011 831,75 €	25 797 192,22 €

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le comité syndical :

- **Approuve** l'actualisation des autorisations de programme et la répartition des crédits de paiement proposées par le Président.

Fait et délibéré à La Roche-sur-Yon, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.
Pour extrait conforme,

Le Président,

Le Secrétaire de séance

Damien GRASSET

Guy PLISSONNEAU

La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Nantes, 6 Allée de l'Île Gloriette, 44041 NANTES cedex 01, dans un délai de deux mois à partir de la date de la première mesure de publicité (affichage et/ou transmission au contrôle de légalité).